

<https://ash-ain.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article287>



# Aménagement des examens et concours

- Ressources administratives - Les examens et certifications - Elèves -



Publication date: vendredi 17 décembre 2021

---

Copyright © Service de l'école inclusive - Tous droits réservés

---

Les candidats aux examens et concours, en situation de handicap (tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles) ou présentant une limitation temporaire d'activité, peuvent formuler une demande d'aménagements des épreuves.

### **Procédures à suivre par les chefs d'établissements et les candidats libres**

Ces procédures concernent les candidats de métropole (ou à l'étranger pour le baccalauréat général et le DNB) :

- ▶ scolarisés dans un établissements public ou privé sous contrat
- ▶ scolarisés dans un établissement d'enseignement privé hors contrat
- ▶ scolarisés au centre national d'enseignement à distance (CNED)
- ▶ libres (ou individuels).

Vous pouvez retrouver les fiches explicatives et les annexes à remplir sur le site de l'Académie de Lyon, en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/demande-d-am...>